

## Observations sur le pronom *lui*

PAR

JØRGEN SCHMITT JENSEN

Dans son article *Observations on French Possessives* (LANGUAGE, vol. 44, Nr. 1, March 1968, p. 51-75), M. RONALD W. LANGACKER propose une analyse d'ensemble d'une série d'expressions françaises «which have normally been grouped together by grammatical traditions and intuitions as «possessive» constructions». Une bonne partie de ces constructions sont en effet formellement possessives, tandis que d'autres ne le sont que sémantiquement, dans un sens plus ou moins large (*J'ai le livre – Le livre est à moi – Je lui ai cassé le bras*).

L'analyse est transformationnelle et toutes les règles ont une motivation indépendante, ce qui n'empêche pas que la description paraisse extrêmement compliquée. Il est indéniable que les dérivations proposées arrivent, en dernier lieu, à former toute une série d'expressions -de nature possessive-, mais il nous semble évident qu'on doit pouvoir y arriver par une procédure bien plus simple et qui s'appuie moins sur les «native intuitions» en tenant davantage compte des réalités syntaxiques. Nous croyons que certaines étapes intermédiaires des dérivations transformationnelles de M. Langacker cachent un peu la véritable structure, comme p. ex. la «Le-deletion» qui réduit *la mienne maison* (ou son équivalent: *la [moi, + MODIFIER, + PRENOM] maison*, cf. p. 57, Note 5) à *mienne maison* qui ensuite est transformé en *ma maison* (cf. p. 59: *c'est la mienne maison à moi* ⇒ *Ce est mienne maison à moi* ⇒ *C'est ma maison à moi*). Malgré l'utilité dérivative du procédé, on aurait aimé voir que *ma* équivaut à *la + mienne*, et bien qu'il soit – dans la série de dérivations choisies – plus pratique de «supprimer» *la* que de remplacer *la + mienne* par leur équivalent *ma*, on reste, comme souvent quand il s'agit de grammaire générative, un peu perplexe sur ce qu'il y a, apparemment, d'arbitraire dans la solution proposée. Nous préfererions une analyse qui, en se

servant d'un système, un «dépôt», et d'une série de règles (aussi générales que possibles, naturellement) engendre *directement* la chaîne, ou si l'on préfère: la structure de surface.

Ce qui nous a intéressé particulièrement dans l'article de M. Langacker, c'est le rapprochement qu'il fait entre les types: *C'est sa maison à lui* et *Je lui ai cassé le bras (à lui)* : *Je lui ai donné un cadeau (à lui)*. Cf. les suites sousjacentes, citées p. 62:

(58) *Je/ai cassé le bras à lui* [comme: *la maison à moi* => ... => *ma maison*, p. 55] et

(59) *Je donnerai un cadeau à lui*.

Nous trouvons que M. Langacker a rendu un très grand service à l'étude de la syntaxe française en analysant les rapports entre ces constructions. Et nous allons essayer, dans cet article, d'approfondir un peu le système qui semble découler de la constatation, impliquée par l'analyse de M. Langacker, que c'est «le même» *à lui* que nous avons et dans *sa maison à lui* et dans *je le lui ai donné à lui*. On verra que nous préférons une description structurale «traditionnelle», plus simple et peut-être plus rigoureuse que la description qui se base sur la grammaire générative, transformationnelle.

### 1. Le rapport entre *ma* et *mienne*:

*Ma* est incompatible avec l'article et se trouve dans la même zone que l'article dans le syntagme nominal. *Ma* contient fonctionnellement l'article défini: *ma maison* est une forme définie et se comporte syntaxiquement comme telle p. ex.: *ma meilleure et plus fidèle amie* (superlatif); *Ma* consiste en l'article défini + «quelque chose de plus», un adjectif possessif. Du moment que la zone de l'article est remplie par l'article indéfini, nous avons, à moins de recourir à d'autres constructions: *une mienna amie*. Si nous voulons un mot possessif (simple) devant le nom, c'est la série *mien*, etc. qui s'impose. *Ma* correspond donc à *la* + *mienna*; *mienna* est un pur adjectif qui n'est pas incompatible avec l'article défini, à part le fait que *la* + *mienna* devant un nom n'existe pas en français moderne: là, justement, en a une forme «synthétique», *ma*. L'adjectif possessif en français est ainsi représenté par la série: *mien(s) mienna(s)*, *tien(s)/tienna(s)*, etc. Et cet adjectif peut être «substantivé» comme les autres adjectifs: *le mien*, *la mienna*, etc.

Cf. les exemples suivants:

– Après la guerre il avait racheté à un sien cousin une petite imprimerie (Vercors, *Silence de la mer*).

Je fais mien tout notre passé (Bourget, cit. Togeby, *Fransk Grammatik*, 1965, § 264)

Cet homme mien . . . (Claudel, cit. ib.)

Dans ce grand parc, qui lui semble sien (Benjamin, cit. ib.)

Une mienne amie (Montherlant, cit. ib.)

Cf. *Un petit ami – un mien ami (un ami à moi)*

*le petit ami – («le mien» =) mon ami*

On sait qu'on préfère, en français moderne, normalement les syntagmes à *moi*, à *toi*, etc. aux formes *mienne*, *tienne*, etc. si les adjectifs possessifs ne sont pas précédés de l'article défini. C'est ainsi qu'aux types de l'ancien français:

*cist chastels est li miens*

*cist chastels est miens*

(cf. l'italien: *questi casa è la mia / questi casa è mia*)

correspond, en français moderne, la paire:

*cette maison est la mienne et*

*cette maison est à moi («mienne»)*

comme: *Cette route est la bonne (pour y aller) /*

*Cette route est bonne (pour y aller).*

Le type «ancien français» n'est pourtant pas exclu en français moderne: «*Effroyable gâchis*»: *l'expression n'est pas nôtre* (Nouvel Observateur, 13. jan. 1969, p. 4).

En comparant ainsi les formes de la zone de l'article défini (*ma*, *ta*, etc.) avec les adjectifs «purs» possessifs (*mienne*, etc.), nous arrivons donc à l'équation: *ma* (devant un nom) = *la mienne* (sans nom), ce qui comporte, pour la troisième personne du pluriel:

*leur* (dans la zone de l'article, devant un nom) = *la leur*, ce qui veut dire que *leur*, par sa place dans la zone de l'article, arrive à contenir un élément d'article que la forme *leur*, en dehors du syntagme nominal, ne contient pas: on a bien: *c'est la leur* (comme *c'est la mienne*) mais pas: *\*la leur maison* (comme on n'a ni *\*la mienne maison*, ni *\*la ma maison*).

## 2. Le rapport entre *mienne* et *à moi*:

Comme les autres formes disjointes du pronom personnel, (*à moi* présuppose normalement une forme conjointe auprès du verbe fini:





clinaison», en partie syncrétisée. C'est aussi à cause des formes conjointes que nous pouvons dire que LUI (etc.), comme tous les noms français, forme syncrétisme en ce qui concerne le cas, représenté par la distinction, dans la série conjointe ad-verbale *il – le – [lui]*.

Ce que nous venons de voir n'est, évidemment, que ce qui se trouve dans toutes les grammaires françaises, y compris les plus élémentaires. Si nous avons quand même fait mention de ce paradigme fort banal, c'est que nous avons cru utile de le préciser dans sa forme isolée, avant de le compléter par les séries conjointes.

En utilisant les constatations suivantes:

- (1) Les formes disjointes *lui – à lui* reprennent et représentent et *son* et *le lui*, et la présence de ceux-ci est normalement une condition pour l'emploi des formes disjointes;
- (2) *son* consiste fonctionnellement en *le* + un élément possessif que nous avons identifié avec «*sien*» (cf. le rapport entre *sien* et *à lui/à elle*),

nous pouvons, d'une façon purement mécanique, identifier *le* adnominal avec *le* adverbale et *sien* (adnominal) avec *lui* adverbale (datif), ce qui nous donne le paradigme ci-contre.

(1) «*sien*» correspond à SOI, à LUI et à ELLE: Syncrétisme de genre et de réfléchi/non-réfléchi. De même «*mien*», «*tien*», «*nôtre*», «*vôtre*»: syncrétisme de genre et de réfléchi/non-réfléchi, comme MOI, TOI, NOUS, VOUS. C'est aussi le cas de *leur* (EUX/ELLES; *se/les*). La déclinaison «interne», adjectivale de «*mien*» («*mienne*», «*miens*», «*miennes*»), etc. est une autre affaire et représente une autre dimension. A cause de sa présence dans la zone adjectivale d'un nom, *mienne* [m-a] doit s'accorder avec celui-ci. On peut analyser « $\left. \begin{array}{l} \{(une)\} \\ \{ la \} \end{array} \right\} -ne$ » comme un morphème discontinu, la terminaison étant ainsi en rapport avec l'article. Dans ce sens, «(m)a» est plus «clair» que «la (mien)-ne». (Voir ci-dessous).

(2) Les guillemets qui encadrent les formes de A II («*mien*», etc.) indiquent que ces formes symbolisent l'élément possessif contenu dans *mon*, *ma*, etc. (*ma*-(moins) *la*, correspondant à À MOI). Nous avons vu que ces «formes» (*mieux*: les fonctions représentées par ces formes), combinées avec la série I (*le*, *la*, *les*) ne se réalisent que dans les formes synthétiques *mon*, *ma*, etc., correspondant à LUI/ELLE + À

# LUI:

Série conjointe  
ad-nominale

A.

MON, p. ex.

II	I (+III?)
1. "mien" m. + f.	
2. "tien" m. + f.	
3. "sien" m. + f. 1-3	
	{ <u>le</u> m. <u>la</u> f. }
1. "nôtre" m. + f.	
2. "vôtre" m. + f.	
3. "leur" m. + f. 1-3	
	{ <u>les</u> m. + f. }

II + la : ma, ta, sa. II + le ou l' =  
mon, ton, son.

Série disjointe

1.	MOI	m. + f.
2.	TOI	m. + f.
3.	SOI	(m. + f.)
	LUI	m.
	ELLE	f.
1.	NOUS	m. + f.
2.	VOUS	m. + f.
3.	EUX	m.
	ELLES	f.
	I + [II] + III	

Série conjointe  
ad-verbale

B.

ME LE, p. ex.

III	I	II
je	me	me
tu	te	te
on(?)	se	se
il	le	lui
elle	la	elle
	nous	1.
	vous	2.
	se	3.
ils	les	leur
elles	elles	elles

MOI, etc. Mais, d'autre part, nous les avons rencontrées aussi sans l'article défini (*un mien ami*).

(3) On voit les nombreux syncrétismes qu'offre le système:

– entre formes disjointes et formes conjointes: *nous, vous*, (cf. MOI – *je, me*), *elle(s)* (cf. LUI- *il*), *lui* (cf. EUX – *leur*) – entre formes adverbales et «formes» adnominales *leur* (cf. «mien» – *me*), *le, la, les* cf. *je, me, se lui* [conjoint]).

– entre masculin et féminin:

«mien», «tien», «sien», «nôtre», «vôtre», «leur», *les*, (adnominal et adverbale). MOI, TOI, SOI, NOUS, VOUS, *je, me, tu, te, on, se, lui* (conjoint), *nous, vous, leur*, (conjoint) (cf. *le, la, eux, elles*, etc.) – Particulièrement nombreux sont les syncrétismes de «cas»: I–II: *me, te, se* (correspondants à MOI – À MOI, TOI – À TOI, etc. cf. *le – lui / les – leur*)

I–II–III: *nous, vous* (cf. *il, le, lui*). Éventuellement: toute la série disjointe. Dans ce cas, on pourrait aussi voir un syncrétisme entre I et III dans A I (l'article défini). C'est pourtant douteux: il vaut probablement mieux se borner à y voir deux «séries»: I et II, représentables par LUI/ELLE/EUX/ELLES et À MOI, À TOI, À LUI, À ELLE, etc. – Nous avons déjà mentionné le syncrétisme réfléchi/non-réfléchi qui se trouve dans toutes les formes sauf: *le/lalui – se, les/leur – se* (B. 3). La distinction se trouve en partie entre LUI/ELLE – SOI.

– On pourrait peut-être proposer de voir un syncrétisme de personnes dans la série adnominal (A I [+ III ?]): *le/la* (cf. MOI, TOI, LUI/ELLE), et *les* (cf. NOUS, VOUS, EUX/ELLES), mais, vu que *le, la, les* (l'article) ne peuvent être repris que par la troisième personne (LUI/ELLE, EUX/ELLES), il vaut probablement mieux dire qu'il n'existe que la troisième personne.

– Le syncrétisme de nombre peut exister dans la chaîne parlée à la troisième personne: [il], [ɛl].

(4) Il peut sembler bizarre de parler de syncrétismes à propos de formes qui ne sont que «symboliques». Nous aurions aussi pu les symboliser par *m-, t-, s-, no-, vo-, leur* (moins l'élément article). De toute façon, il y a syncrétisme de genre dans l'élément qui correspond à À MOI dans *mon/ma/mes*, etc. Et nous avons trouvé plus clair d'indiquer cet élément par son correspondant – conjoint aussi –: «mien», etc.



(5) L'identification des séries ad-nominales et ad-verbales a déjà été discutée. On pourrait appeler *datif-génitif* le cas représenté par les formes correspondant à À LUI, À ELLE (séries II: *lui* [*me, te, se*], *leur* [*nous, vous*]; – «*mien*», «*tien*», «*sien*», «*nôtre*», «*vôtre*», «*leur*» ou: *mon le, ma la*, etc.), en soulignant qu'une «opposition» entre une série I (+ III ?) (formes représentables par LUI/ELLE, etc.) et une série II (formes représentables par À LUI, À ELLE, etc.) n'a pas forcément le même «sens» à l'intérieur d'un syntagme nominal qu'elle a dans le syntagme verbal, où les formes deviennent directement membres de la phrase. De même on pourrait proposer pour la série A III l'étiquette *accusatif* (ou, éventuellement: *cas oblique*, voir ci-dessus la discussion sur l'analyse à choisir: syncrétisme [I + III] ou paradigme défectif [I]).

Les séries B I, II, III, prises isolément, correspondent évidemment, à l'*accusatif*, au *datif* et au *nominatif*.

(6) Précisons le rapport entre les formes «génitive» et «dative» du nom et les formes correspondantes pronominales: on n'a pas \* *de lui* (dans les constructions possessives «normales») comme on a p. ex. *de Pierre*. Car «*de* + LUI» est exprimé par la forme conjointe synthétique *son*, dont l'élément possessif («*sien*») peut être repris par *à lui*. De la même façon, nous n'avons pas «*à* + LUI» directement correspondant à *à Pierre*, mais la forme conjointe *lui* qui peut être reprise par *à lui*. Ainsi:

(le livre) *de Pierre* / *son* (livre) + *à lui*

(Je le donne) *à Pierre* / (je le) *lui* (donne) + *à lui*.

(7) Il peut sembler étrange de traiter LUI, ELLE, etc. comme des formes qui précisent les formes conjointes adnominales (l'article défini), dans: *l'homme, LUI . . . , sa* («*sienne*» + *la*) *mère, ELLE . . . , etc.* de la même façon que LUI, ELLE, etc. représentent les formes conjointes adverbiales (le pronom personnel) en dehors du syntagme verbal: Dans *l'homme, LUI . . .* on a bien l'impression que LUI représente *l'homme* et pas seulement l'article défini. Pour nous, l'important, c'est que LUI reprend *L'(homme)* – tout comme LUI représente, à l'extérieur du syntagme verbal, *il / le*.

Mais il faut bien souligner que si les deux constructions sont analogues, formellement, elles ne sont pas identiques! La construction adverbiale reprend un membre primaire qui se trouve dans le syntagme verbal. La construction adnominale, par contre, est étroitement liée

au syntagme nominal. La différence entre les deux reprises se voit aussi par leurs places dans la phrase: Dans la représentation «extérieure» d'une forme conjointe adverbale, nous pouvons mettre la forme disjointe avant le syntagme verbal – ou après: *LUI, je l'ai vu plusieurs fois/ Je l'ai vu plusieurs fois, LUI*. Ce n'est pas le cas de la construction adnominale où – que nous sachions – la forme disjointe doit toujours *suivre* le nom: *l'homme . . . LUI, est parti après les autres*. Et non pas \**LUI, l'homme est parti après les autres*. («*LUI, l'homme, est parti après les autres*» est une construction tout à fait différente, où *l'homme* fait fonction d'apposition à *LUI*, ce qui ressort de la prosodie parenthétique). *LUI/ELLE*, etc. se comportent, dans la construction adnominale, comme *A LUI, A ELLE, A MOI*, etc. dans la même construction: *sa mère A ELLE . . . Mon père A MOI* – et non pas \**A MOI, mon père . . ., \*A ELLE sa mère* – à moins que, justement, *A MOI, A ELLE* ne précisent des formes *adverbiales*. Dans *l'homme . . . LUI* nous n'avons donc pas l'équivalent de *il . . . . LUI* (seulement: *l'homme est parti après les autres, LUI*. Mais: *Il est parti après les autres, LUI = LUI, il est parti après les autres*) cf. SANDFELD à propos de la construction adnominale. «Comme le montrent les exemples, il n'y a ordinairement pas de pronom conjoint auprès du verbe. Il se trouve cependant dans le langage familier tout comme dans les cas où le sujet n'est pas relevé de cette façon (§ 30): *Oh! . . . Monsieur de Saulxures, lui, il va à la Jolie-Fontaine tous les deux jours* Gyp. Gingu. 263» (op. cit. § 56).

Malgré notre impression de représentation, il s'agit de deux constructions différentes, quoique analogues. Dans la construction adnominale, il faut ainsi bien croire que c'est *l'article défini* qui est repris, pas le nom en tant que tel. Que le résultat sémantique nous semble le même que s'il s'agissait d'une représentation *directement* pronominale (comme: *l'homme, il . . .* ou: *il . . ., LUI*) est tout à fait normal: l'article défini étant, comme un adjectif, subordonné à son nom, il présuppose celui-ci. La forme disjointe qui reprend cet élément adjectif le présuppose naturellement aussi – bien qu'il ne soit pas matériellement présent. Ainsi, dans *l'homme . . . LUI, LUI*, en reprenant l'article, *l'*, représente, indirectement, le syntagme nominal entier.<sup>1</sup>

1: La construction présuppose probablement, au moins dans la grande majorité des cas, un nom précédé de l'article défini (y compris «l'article possessif») ou un nom propre, contenant fonctionnellement l'article, ce qui appuie aussi notre analyse. (Cf. SANDFELD, op. cit. § 56). Il est pourtant probable qu'il

Mais, répétons-le: comme *À LUI* représente «sien» (*son moins le*) pas comme *LUI* représente *il* (+ verbe fini) ou *À LUI* représente *lui* (+ verbe fini). Leur syntaxe nous montre qu'il s'agit réellement de deux types différents, quoique, nous y insistons, analogues. Ce qui justifie leur placement dans le paradigme du pronom *LUI*.

Un autre fait qui démontre qu'il ne s'agit pas d'une reprise «pronominale» (comme les cas où *LUI*, etc. représente un pronom personnel adjoint [*il . . . LUI*]) est la possibilité d'employer *LUI*, *ELLE*, etc. aussi quand le nom déterminé par l'article repris est un nom de chose: *Et la poésie, elle, s'en est allée* (Duhamel, cit. SANDFELD: Pron. § 56). *Le cuir respire, le cuir vit, – lui.* (Publicité Radio «France Inter», 22/IV 1969). Même sans aucune personnification. On sait que la représentation «pronominale» par *LUI/ELLE* est évitée si le nom représenté désigne une chose: [*La maison*] \**Il l'a achetée, elle* ou: [*le couteau*] \**Il est très beau, lui*, sont évités autant que possible. Par contre: *La maison, elle, est très belle, Le couteau, lui, est très beau.*

(8) *Mien* (sans guillemets, dans ses manifestations «réelles») est conjoint (*une mienne maison*) et, apparemment, disjoint (*la mienne*), précédé d'une forme conjointe, l'article défini, – avec une tendance nette à l'emploi disjoint. Or, comme c'est le cas des autres adjectifs substantivés, il faut là sous-entendre un nom dans le contexte – ce qui ressort formellement de l'accord article-possessif avec celui-ci. On peut ainsi symboliser la construction par: *la* [ substantif fém.sing. ] *mienne*, ou par: *la mienne* [ ] .

(9) Si nous ajoutons à notre pronom *LUI* les éléments démonstratifs *CE . . . -CI/-LA* (seulement à la troisième personne), nous arrivons à la série suivante:

#### FORMES DISJOINTES:

<i>ce-lui-ci</i>	<i>celui-ci/-là</i>	: m. sing.
<i>ce-elle-ci</i>	<i>celle-ci/-là</i>	: f. sing.
<i>ce-(zéro)-ci</i>	<i>ceci/cela</i>	: ni m. ni f.: neutre (sing.)
<i>ce-eux-ci</i>	<i>ceux-ci/-là</i>	: m. plur.
<i>ce-elles-ci</i>	<i>celles-ci/-là</i>	: f. plur.

faut aussi compter avec un emploi «générique» de l'article indéfini comme: *Un homme, lui, aurait fait autrement.* Mais c'est un cas spécial.

En enlevant (ou: en ne mettant pas) *-ci (-là)* nous arrivons à une série de formes conjointes qui font fonction d'article défini devant un membre adjectif composé de *de + nom* ou d'une *proposition relative*, qui par là sont substantivés. Comme les éléments adjectifs n'ont pas la double possibilité qu'ont les substantifs d'être précédés ou d'un article défini (*le livre*) ou d'un pronom démonstratif (*ce livre*), il faut voir un syncrétisme entre ces deux fonctions devant les éléments adjectifs. En effet, nous trouvons, grosso modo, la distribution suivante: *la jaune* (article défini + adjectif) – *celle de mon père / celle que tu as vue* (pronom démonstratif conjoint + groupe de mots: *de + substantif avec fonction adjective/proposition relative*):

m. *celui*  
f. *celle*  
n. *ce* (+ prop.rel.)  
m. *ceux*  
f. *celles*

(Cf. HALL dans *French*, 1948, p. 44).

Les formes conjointes devant un substantif (qui peuvent être considérées comme des formes synthétiques contenant fonctionnellement *ce ... (-ci/-là) + le*, la forme conjointe ad-nominale de *LUI*, c'est-à-dire l'article défini)<sup>2</sup> sont *ce(t)*, *cette*, etc.

Ainsi nous arrivons au paradigme suivant:

*CE ... -CI + LUI*

Série conjointe ad substantive:	Série disjointe:	Série conjointe auprès de syntagmes adjectifs:
<i>ce(t)</i>	CELUI-CI (-LA)	<i>celui</i>
<i>cette</i>	CELLE-CI (-LA)	<i>celle</i>
–	CECI/CELA	<i>ce</i> (+ prop.rel.)
<i>ces</i>	CEUX-CI (-LA)	<i>ceux</i>
	CELLES-CI (-LA)	<i>celles</i>

Forme conjointe ad-verbale:

*ce*<sup>3</sup>

2: Inutile de dire que notre analyse est strictement synchronique.

3: *C'est, ce disant*, etc. Éventuellement aussi: *forme conjointe* «ad-prépositionnelle»: *sur ce*, etc. (Pour les expressions plus ou moins figées comme *et ce*, etc., voir SANDFELD, op. cit. § 167).

#### 4. L'emploi du paradigme:

Toutes ces remarques, qui ont pour but de donner un *commentaire* au paradigme, ne doivent pas cacher le fait que nous avons un inventaire bien simple de formes différentes du pronom LUI.

L'emploi de ce dépôt de formes est soumis à certaines règles dont nous nous bornons à citer quelques-unes. Ces règles permettent de construire *directement* la chaîne «en se servant du dépôt».

##### a) Combinabilité:

**B.I + II** (où *la* représente *le, la, les*).

<i>me la</i>	:	A MOI (+ ELLE*)
<i>te la</i>	:	A TOI (+ ELLE*)
<i>se la</i>	}	: A LUI/A ELLE (A SOI) (+ ELLE*)
<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><i>la lui</i></span>		
<i>nous la</i>	:	A NOUS (+ ELLE*)
<i>vous la</i>	:	A VOUS (+ ELLE*)
<i>se la</i>	}	: A EUX (+ ELLE*)
<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><i>la leur</i></span>		

\*) – si *la* est une personne.

**A.I + II** (où «*mienne*», etc. et *la* représentent aussi «*mien(s)*» etc. + *le(s)* et «*miennes*» etc. + *les*, et par conséquent *ma* représente aussi: *mon, mes, ta: ton, tes*, etc.)

« <i>mienne</i> » + <i>la</i>	>	<i>ma</i>	:	A MOI + ELLE
« <i>tienne</i> » + <i>la</i>	>	<i>ta</i>	:	A TOI + ELLE
« <i>sienne</i> » + <i>la</i>	>	<i>sa</i>	:	A LUI/A ELLE (A SOI) + ELLE
« <i>nôtre</i> » + <i>la</i>	>	<i>notre</i>	:	A NOUS + ELLE
« <i>vôtre</i> » + <i>la</i>	>	<i>votre</i>	:	A VOUS + ELLE
« <i>leur</i> » + <i>la</i>	>	<i>leur</i>	:	A EUX/A ELLES + ELLE

Ainsi, p.ex.:

- C'est *me/«mien» + la* → *ma mère* [A MOI/ELLE] qui l'a fait.
- Il *me/«mien» + la* → *me la présente* [A MOI/ELLE] . . . . .
- Il *lui/«sien» + la* → *la lui présente* [A MOI/ELLE] . . . . ., etc.

b) *Place des formes dans le syntagme et dans la phrase:*

On connaît les nombreuses règles concernant la place des pronoms personnels conjoints par rapport au verbe fini, à un infinitif, à un participe (gérondif), etc.

On sait, p. ex., qu'un verbum finitum parfois arrive à former unité avec son infinitif, de sorte que les pronoms personnels adjoints appartenant à ce dernier sont placés devant le groupe cohérent constitué par le verbum finitum + l'infinitif: *Va te faire pendre, il s'est fait remarquer, je le lui ai vu faire*, etc. Inutile de rappeler que ces constructions étroites étaient plus fréquentes dans le français classique et dans l'ancien français (*je le veux voir, je le dois faire*, etc.). Le rapport entre les types *je lui ai cassé le bras (à lui)*, (comme: *je lui ai donné un cadeau [à lui]*) et *c'est sa maison (à lui) (c'est ma maison [à moi])* qui est impliqué par les transformations de M. Langacker (loc.cit.) peut être illustré par notre paradigme – et une règle très simple peut assurer qu'on ne produit que les «suites grammaticales» en se servant *directement* du dépôt:

Prenons comme exemple la construction mentionnée au début de cet article: *Casser le bras*. Les expressions de ce type («*whenever the direct object noun is the name of a body part*» Langacker, art.cit. p. 60) forment unité.

A part le fait que cette unité – relative – exige une forme de la série I (+ III ?) devant le nom (*le bras*), elle n'admet pas de forme conjointe entre ces deux composants. Autrement dit: les formes conjointes de la série II doivent être placées devant l'unité (cf. *je le veux faire*, etc.). Il faut donc prendre un «*sien*»/lui qui, appuyé à une forme verbale se réalise comme *lui*: *je lui ai cassé le bras*. Par contre, s'il n'y a pas unité (*casser + miroir: j'ai cassé + le + «sien»/ lui + miroir*: les deux formes conjointes se combinent dans un syntagme nominal: *J'ai cassé + «sien» + le – – -: j'ai cassé son miroir*. (Cette illustration de l'emploi des formes conjointes n'implique ni dans l'analyse, ni dans la production de la chaîne plusieurs temps: à partir de l'inventaire on produit, selon les règles, la phrase citée.

La règle ne concerne pas seulement la construction pronominale (de la série II). L'unité comporte que le génitif-datif ne se rattache pas au groupe nominal (*\*le bras de quelqu'un*) mais au groupe verbal (*casser le bras*). C'est ainsi qu'un remplaçant indépendant (non-conjoint) de *lui* est précédé de *à*: *casser le bras – à quelqu'un*, et non pas de *de* (comme: *casser – le miroir de quelqu'un*). Or, si une forme

disjointe de notre paradigme reprend une forme conjointe, nous avons naturellement à *LUI*, etc. dans les deux cas:

- *Je lui ai cassé le bras* (à lui: lui conjoint)
- *J'ai cassé son miroir* (à lui: «sien» conjoint: son – le).

La même règle s'applique pour le type réfléchi: *elle se lave les mains*.

Jørgen Schmitt Jensen

AARHUS

## Appendice I

*La construction attributive:*

Nous avons déjà vu les deux types de constructions attributives:

- (1) Cette maison est la mienne (attribut substantif)
- (2) Cette maison est à moi (attribut adjectif (?): «mienne»).

On connaît les difficultés qui existent à propos de la détermination de la valeur syntaxique de la prédication et surtout de la prédication «adjective» (2). Tandis que la prédication substantive (1) établit une identification entre deux membres substantifs, déterminés et interchangeables: *Cet homme est le médecin / le médecin est cet homme. Cet homme est le plus intelligent / le plus intelligent est cet homme*, on peut voir soit un membre adverbial (attaché au verbe) soit un membre adjectif (attaché au substantif) dans l'attribut «adjectif»: *cet homme est intelligent; cet homme est médecin; cet homme est ainsi*. Nous laisserons ici de côté tous les autres critères pour déterminer la fonction syntaxique de l'attribut<sup>4</sup> en nous bornant à un bref examen de la construction possessive:

Nous avons donc à moi correspondant à mienne.<sup>5</sup>

- (2) – *Cette (la) maison est à moi*.

Nous avons aussi la série disjointe dans un autre type de prédication, apparemment substantive:

- (3) *(L'assassin) c'est moi*.

En principe, nous ne pouvons pas décider si, dans ces deux constructions, à moi et moi se rattachent directement au verbe (*est*) ou au sujet (*cette maison; l'assassin*, à travers *ce*): contrairement à la règle générale, les formes disjointes ne sont pas «représentées» dans un syntagme verbal ou dans un syntagme

4: Comme la possibilité de représenter l'attribut adjectif pronominalement dans le syntagme verbal par *le*: [*vieux*] *je le suis*.

5: *synchroniquement*: si on enlève l'article défini, *mienne* est remplacé par à moi. L'identification paraît légitime d'après ce que nous avons vu jusqu'ici. «mien» / à moi: non-existence d'une construction directement correspondante à (1) du type: *cette maison-ci est vieille* cf.: *Cette maison (-ci) est la vieille*.

disjointe de notre paradigme reprend une forme conjointe, nous avons naturellement à *LUI*, etc. dans les deux cas:

- *Je lui ai cassé le bras* (à lui: lui conjoint)
- *J'ai cassé son miroir* (à lui: «sien» conjoint: son – le).

La même règle s'applique pour le type réfléchi: *elle se lave les mains*.

Jørgen Schmitt Jensen

AARHUS

## Appendice I

*La construction attributive:*

Nous avons déjà vu les deux types de constructions attributives:

- (1) Cette maison est la mienne (attribut substantif)
- (2) Cette maison est à moi (attribut adjectif (?): «mienne»).

On connaît les difficultés qui existent à propos de la détermination de la valeur syntaxique de la prédication et surtout de la prédication «adjective» (2). Tandis que la prédication substantive (1) établit une identification entre deux membres substantifs, déterminés et interchangeables: *Cet homme est le médecin / le médecin est cet homme. Cet homme est le plus intelligent / le plus intelligent est cet homme*, on peut voir soit un membre adverbial (attaché au verbe) soit un membre adjectif (attaché au substantif) dans l'attribut «adjectif»: *cet homme est intelligent; cet homme est médecin; cet homme est ainsi*. Nous laisserons ici de côté tous les autres critères pour déterminer la fonction syntaxique de l'attribut<sup>4</sup> en nous bornant à un bref examen de la construction possessive:

Nous avons donc à moi correspondant à mienne.<sup>5</sup>

- (2) – *Cette (la) maison est à moi*.

Nous avons aussi la série disjointe dans un autre type de prédication, apparemment substantive:

- (3) *(L'assassin) c'est moi*.

En principe, nous ne pouvons pas décider si, dans ces deux constructions, à moi et moi se rattachent directement au verbe (*est*) ou au sujet (*cette maison; l'assassin*, à travers *ce*): contrairement à la règle générale, les formes disjointes ne sont pas «représentées» dans un syntagme verbal ou dans un syntagme

4: Comme la possibilité de représenter l'attribut adjectif pronominalement dans le syntagme verbal par *le*: [*vieux*] *je le suis*.

5: *synchroniquement*: si on enlève l'article défini, *mienne* est remplacé par à moi. L'identification paraît légitime d'après ce que nous avons vu jusqu'ici. «mien» / à moi: non-existence d'une construction directement correspondante à (1) du type: *cette maison-ci est vieille* cf.: *Cette maison (-ci) est la vieille*.



nominal par des formes conjointes. Il est curieux que ce soit juste dans ce cas-ci qu'il y ait exception: la langue «ne prend pas position».

(2): On n'a pas *\*Cette maison m'est à moi*. L'autre possibilité, *\*Cette mienne maison est à moi (ma maison est à moi)*<sup>6</sup> est exclue pour d'autres raisons, il est vrai, mais il reste le fait que, du moment que *\*Cette maison est mienne – à moi* – n'existe pas, la détermination de l'appartenance syntaxique de *à moi* dans cette construction est impossible. La langue est forcée de faire une «exception» à la règle générale ici.

(3): *\*Ce m'est moi* est également impossible, ce qui pourrait signifier que *moi* n'est pas adverbial. Il n'est pas possible, non plus, de déterminer MOI comme une reprise de l'article défini *L'(assassin)* ou de *ce*: Si reprise, MOI pourrait être omis, ce qui est exclu. Et puis, nous n'avons pas – jusqu'ici, au moins – rencontré d'exemples de MOI (TOI, NOUS, VOUS) reprenant une forme de la série A I (la fonction d'article défini).

Le rattachement direct, syntaxique, de ces attributs à un des deux syntagmes, le groupe verbal ou le groupe nominal, est exclu.

Ci-dessus, nous avons commenté les règles «croisantes» qui imposent les exceptions (formes disjointes sans représentants conjoints auprès du syntagme verbal ou nominal)

(4) *Le directeur t'a présenté à moi*

(5) *Un ami à moi a lu ce livre.*

Dans (4) *à moi* n'appartient évidemment pas au syntagme nominal: sa place l'indique, nous ne pouvons pas le mettre après le syntagme nominal: *\*le directeur à moi t'a présenté.*

Dans (5), c'est aussi la place qui indique l'appartenance syntaxique: Non pas: *\*Un ami a lu ce livre à moi.*

Si nous employons ce critère à (2), *à moi* semble être ad-verbal. Or, néanmoins, comme nous l'avons déjà vu, *\*Cette maison m'est à moi* n'existe pas. Dans (3) il est évident qu'il n'y a aucune possibilité de mettre *moi* ailleurs.

La construction prédicative se soustrait encore une fois à l'analyse. Peut-être, justement, parce que cet attribut n'est ni ad-verbal, – ni ad-nominal. Ou plutôt: c'est peut-être un membre à la fois adverbial et adnominal.

## Appendice II

### *Une perspective diachronique du paradigme établi?*

Comme on le sait, l'ordre des mots des pronoms conjoints accusatifs et datifs était toujours en ancien français accusatif + datif: *le me, la te, le lui*, etc.,

6: Quoique stylistiquement peu élégant, *ma maison à moi est à moi* doit être possible et pourrait indiquer que le dernier *à moi* n'appartient pas directement au syntagme nominal – sans, par là, nous fournir un critère sûr pour décider si, dans la place attributive, il est adnominal ou adverbial.

disjointe de notre paradigme reprend une forme conjointe, nous avons naturellement à LUI, etc. dans les deux cas:

- *Je lui ai cassé le bras* (à lui: lui conjoint)
- *J'ai cassé son miroir* (à lui: «sien» conjoint: son – le).

La même règle s'applique pour le type réfléchi: *elle se lave les mains*.

Jørgen Schmitt Jensen

AARHUS

## Appendice I

*La construction attributive:*

Nous avons déjà vu les deux types de constructions attributives:

- (1) Cette maison est la mienne (attribut substantif)
- (2) Cette maison est à moi (attribut adjectif (?): «mienne»).

On connaît les difficultés qui existent à propos de la détermination de la valeur syntaxique de la prédication et surtout de la prédication «adjective» (2). Tandis que la prédication substantive (1) établit une identification entre deux membres substantifs, déterminés et interchangeables: *Cet homme est le médecin / le médecin est cet homme. Cet homme est le plus intelligent / le plus intelligent est cet homme*, on peut voir soit un membre adverbial (attaché au verbe) soit un membre adjectif (attaché au substantif) dans l'attribut «adjectif»: *cet homme est intelligent; cet homme est médecin; cet homme est ainsi*. Nous laisserons ici de côté tous les autres critères pour déterminer la fonction syntaxique de l'attribut<sup>4</sup> en nous bornant à un bref examen de la construction possessive:

Nous avons donc à moi correspondant à mienne.<sup>5</sup>

- (2) – *Cette (la) maison est à moi*.

Nous avons aussi la série disjointe dans un autre type de prédication, apparemment substantive:

- (3) *(L'assassin) c'est moi*.

En principe, nous ne pouvons pas décider si, dans ces deux constructions, à moi et moi se rattachent directement au verbe (*est*) ou au sujet (*cette maison; l'assassin*, à travers *ce*): contrairement à la règle générale, les formes disjointes ne sont pas «représentées» dans un syntagme verbal ou dans un syntagme

4: Comme la possibilité de représenter l'attribut adjectif pronominalement dans le syntagme verbal par *le*: [*vieux*] *je le suis*.

5: *synchroniquement*: si on enlève l'article défini, *mienne* est remplacé par à moi. L'identification paraît légitime d'après ce que nous avons vu jusqu'ici. «*mien*» / à moi: non-existence d'une construction directement correspondante à (1) du type: *cette maison-ci est vieille* cf.: *Cette maison (-ci) est la vieille*.

nominal par des formes conjointes. Il est curieux que ce soit juste dans ce cas-ci qu'il y ait exception: la langue «ne prend pas position».

(2): On n'a pas *\*Cette maison m'est à moi*. L'autre possibilité, *\*Cette mienne maison est à moi (ma maison est à moi)*<sup>6</sup> est exclue pour d'autres raisons, il est vrai, mais il reste le fait que, du moment que *\*Cette maison est mienne – à moi* – n'existe pas, la détermination de l'appartenance syntaxique de *à moi* dans cette construction est impossible. La langue est forcée de faire une «exception» à la règle générale ici.

(3): *\*Ce m'est moi* est également impossible, ce qui pourrait signifier que *moi* n'est pas adverbial. Il n'est pas possible, non plus, de déterminer MOI comme une reprise de l'article défini *L'(assassin)* ou de *ce*: Si reprise, MOI pourrait être omis, ce qui est exclu. Et puis, nous n'avons pas – jusqu'ici, au moins – rencontré d'exemples de MOI (TOI, NOUS, VOUS) reprenant une forme de la série A I (la fonction d'article défini).

Le rattachement direct, syntaxique, de ces attributs à un des deux syntagmes, le groupe verbal ou le groupe nominal, est exclu.

Ci-dessus, nous avons commenté les règles «croisantes» qui imposent les exceptions (formes disjointes sans représentants conjoints auprès du syntagme verbal ou nominal)

(4) *Le directeur t'a présenté à moi*

(5) *Un ami à moi a lu ce livre.*

Dans (4) *à moi* n'appartient évidemment pas au syntagme nominal: sa place l'indique, nous ne pouvons pas le mettre après le syntagme nominal: *\*le directeur à moi t'a présenté.*

Dans (5), c'est aussi la place qui indique l'appartenance syntaxique: Non pas: *\*Un ami a lu ce livre à moi.*

Si nous employons ce critère à (2), *à moi* semble être ad-verbal. Or, néanmoins, comme nous l'avons déjà vu, *\*Cette maison m'est à moi* n'existe pas. Dans (3) il est évident qu'il n'y a aucune possibilité de mettre *moi* ailleurs.

La construction prédicative se soustrait encore une fois à l'analyse. Peut-être, justement, parce que cet attribut n'est ni ad-verbal, – ni ad-nominal. Ou plutôt: c'est peut-être un membre à la fois adverbial et adnominal.

## Appendice II

### *Une perspective diachronique du paradigme établi?*

Comme on le sait, l'ordre des mots des pronoms conjoints accusatifs et datifs était toujours en ancien français accusatif + datif: *le me, la te, le lui*, etc.,

6: Quoique stylistiquement peu élégant, *ma maison à moi est à moi* doit être possible et pourrait indiquer que le dernier *à moi* n'appartient pas directement au syntagme nominal – sans, par là, nous fournir un critère sûr pour décider si, dans la place attributive, il est adnominal ou adverbial.

tandis que le français moderne a établi l'ordre inverse à la première et à la deuxième personne (datif + accusatif: *me le, te la, nous le*) en maintenant l'ancien ordre à la troisième personne (*le lui, le leur*). Nous ne pouvons pas donner une réponse satisfaisante aux deux questions:

- 1) Pourquoi le français moderne a-t-il inversé l'ordre *accusatif + datif* en le remplaçant par *datif + accusatif*: *le me, la te > me le, te la (le, les)*, etc.
- 2) Pourquoi ce changement n'a-t-il pas affecté la troisième personne qui a toujours l'ordre *accusatif + datif*?

Il s'agit certainement d'un long procès très compliqué, à plusieurs étapes, qu'il faudrait étudier à fond, en détail. Or, il nous semble pourtant intéressant de voir, dans notre paradigme, des faits qui pourraient avoir quelque rapport avec ce changement:

Comme nous avons analysé *ma* comme une forme synthétique contenant *la + «mien»*: 1<sup>re</sup> personne «datif-génitif», il est tentant de le «décomposer» en *m -a*. Comme c'est une forme synthétique, on n'arrive pas, par définition, à en dégager deux composants indépendants ou identiques à d'autres formes. Pourtant, rien n'empêche une certaine identification des deux éléments «amalgamés». De même: *mes = m-es*, et, par là, *mon* en *m-on*. *T-a, t-es - t-on, s-a, s-es, s-on* sont analogues, et si nous continuons à identifier le contenu fonctionnel «datif-génitif» avec les phonèmes qui «ressemblent» à la forme disjointe, nous aurons aussi: *no-tre, no-s* [no-(z)], *vo-tre, vo-s*. Nous avons donc, dans ces formes, l'ordre «datif-génitif» - accusatif (séries II + I) - tout comme dans les combinaisons adverbiales: *m-a / me la; t-a / te la; s-a / se la; no-tre / nous la; vo-tre / vous la*. Ce qui frappe, c'est qu'il n'y a pas de correspondant direct à *la lui* (*sa*, comme *se la*) ou à *le leur* (*leur*). En ancien français on avait *le mien chastel* avec l'ordre «accusatif» + «datif-génitif»<sup>7</sup> - tout comme: *le me*. On avait naturellement aussi *mon chastel* que nous avons proposé d'analyser comme *m-on*, c'est-à-dire comme «datif-génitif» + «accusatif».<sup>8</sup> A l'époque où *le mien chastel* disparaît, l'ordre «datif-génitif» + accusatif» prédomine absolument dans la série ad-nominale, dans *ma, mes, mon*, dans *ta* (etc.), dans *sa* (etc.), dans *notre* (etc.) et *votre* (etc.). Par contre, *leur*, contenant fonctionnellement l'article (*leur château*), peut bien être interprété comme □ *leur* (où □ représente la zone de l'article défini), bloquée quoique non pas remplie matériellement. Cf. l'emploi des pronoms personnels *leur* et *lui* pour *le leur, le lui*.

En français moderne, il y a - au singulier - concordance entre *ma / m-a* (la seule forme restée) et *me la*, l'ordre nouveau, différent de celui de l'ancien français *la me*, correspondant à *la mienne* (+ substantif). De même: *ta (t-a) ~ te la, sa (s-a) ~ se la*. Mais il n'y a pas, à la troisième personne, une combinaison qui corresponde à *la lui*: le possessif correspondant *sa* présente le

7: ou: «nominatif» + «datif-génitif»: *li miens chastels*.

8: Bien que la situation soit en principe différente en ancien français, où on a et *le mien* et *mon* devant un nom, il nous semble nécessaire d'identifier les deux types fonctionnellement: article défini, masculin singulier (accusatif) + élément possessif (1. pers. sg.): *le + mien [chastel] / mon [chastel]*.

même ordre des éléments que *se la*. Il est curieux de voir que juste dans ce cas-ci, on a conservé l'ordre ancien (A – D/G).

Au pluriel nous avons la même répartition à la première et à la deuxième personne: *no-tre* / *nous la* (*no-s* / *nous les*), *vo-tre* / *vous la*, tandis que la troisième personne, ici aussi, a conservé l'ordre des éléments de l'ancien français pour les pronoms personnels: *la leur*. Et il est de nouveau curieux de constater que la forme possessive correspondante *leur* (+ substantif) ne présente pas un «ordre» qui puisse favoriser un changement: s'il faut voir, dans *leur*, deux éléments, il serait normal d'y voir □ *leur* / *la leur* (comme *la lui*). De toute façon, rien ne contraint à analyser *leur* □ (\* *leur la*): il n'y pas un pendant possessif pour favoriser l'inversion des éléments, comme dans *no-tre* ou, plus clairement encore, *m-a*. Toujours à condition que notre essai de «décomposition» des formes synthétiques possessives soit juste, nous pouvons donc constater que l'ordre des pronoms personnels conjoints combinés, A + D a été changé en français moderne en D + A dans les mêmes cas où l'ordre des éléments conjoints ad-nominaux D + A est devenu le seul existant, et où ces éléments semblent pouvoir être identifiés avec les pronoms personnels conjoints correspondants. Là où une telle identification ne s'impose pas (*s-a* / *la lui*) ou bien là où l'ordre D + A n'existe pas (*leur* [= *la leur?*] / *la leur*), on a le même ordre des mots qu'en ancien français: aucun changement: A + D.

Ce que nous avons vu n'est, évidemment, qu'un seul aspect du procès A + D > D + A aux première et deuxième personnes. Et il va sans dire qu'il faudra étudier ce procès minutieusement, dans tous les détails et à plusieurs époques, pour pouvoir se prononcer sur les causes qui l'ont provoqué et sur les effets qu'il a eus.

Mais – est-il trop futile de supposer l'existence d'un rapport entre la disparition du type *le mien chastel* et le changement *le me* > *me le*?

En tout cas, quelques-uns des développements syntaxiques illustrés par M. KNUD TOGEBY dans son article «*SUUS et ILLORUM dans les langues romanes*» (*Revue Romane*, III, 1 (1968)) nous paraissent encore plus convaincants, si l'on tient compte du fait qu'on peut, encore dans le français moderne, analyser les formes représentées par *à lui*, *à eux* (*lui – leur*) comme un génitif-datif.

tandis que le français moderne a établi l'ordre inverse à la première et à la deuxième personne (datif + accusatif: *me le, te la, nous le*) en maintenant l'ancien ordre à la troisième personne (*le lui, le leur*). Nous ne pouvons pas donner une réponse satisfaisante aux deux questions:

- 1) Pourquoi le français moderne a-t-il inversé l'ordre *accusatif + datif* en le remplaçant par *datif + accusatif*: *le me, la te > me le, te la (le, les)*, etc.
- 2) Pourquoi ce changement n'a-t-il pas affecté la troisième personne qui a toujours l'ordre *accusatif + datif*?

Il s'agit certainement d'un long procès très compliqué, à plusieurs étapes, qu'il faudrait étudier à fond, en détail. Or, il nous semble pourtant intéressant de voir, dans notre paradigme, des faits qui pourraient avoir quelque rapport avec ce changement:

Comme nous avons analysé *ma* comme une forme synthétique contenant *la + «mien»*: 1<sup>re</sup> personne «datif-génitif», il est tentant de le «décomposer» en *m -a*. Comme c'est une forme synthétique, on n'arrive pas, par définition, à en dégager deux composants indépendants ou identiques à d'autres formes. Pourtant, rien n'empêche une certaine identification des deux éléments «amalgamés». De même: *mes = m-es*, et, par là, *mon* en *m-on*. *T-a, t-es - t-on, s-a, s-es, s-on* sont analogues, et si nous continuons à identifier le contenu fonctionnel «datif-génitif» avec les phonèmes qui «ressemblent» à la forme disjointe, nous aurons aussi: *no-tre, no-s* [no-(z)], *vo-tre, vo-s*. Nous avons donc, dans ces formes, l'ordre «datif-génitif» - accusatif (séries II + I) - tout comme dans les combinaisons adverbiales: *m-a / me la; t-a / te la; s-a / se la; no-tre / nous la; vo-tre / vous la*. Ce qui frappe, c'est qu'il n'y a pas de correspondant direct à *la lui* (*sa*, comme *se la*) ou à *le leur* (*leur*). En ancien français on avait *le mien chastel* avec l'ordre «accusatif» + «datif-génitif»<sup>7</sup> - tout comme: *le me*. On avait naturellement aussi *mon chastel* que nous avons proposé d'analyser comme *m-on*, c'est-à-dire comme «datif-génitif» + «accusatif».<sup>8</sup> A l'époque où *le mien chastel* disparaît, l'ordre «datif-génitif» + accusatif» prédomine absolument dans la série ad-nominale, dans *ma, mes, mon*, dans *ta* (etc.), dans *sa* (etc.), dans *notre* (etc.) et *votre* (etc.). Par contre, *leur*, contenant fonctionnellement l'article (*leur château*), peut bien être interprété comme □ *leur* (où □ représente la zone de l'article défini), bloquée quoique non pas remplie matériellement. Cf. l'emploi des pronoms personnels *leur* et *lui* pour *le leur, le lui*.

En français moderne, il y a - au singulier - concordance entre *ma / m-a* (la seule forme restée) et *me la*, l'ordre nouveau, différent de celui de l'ancien français *la me*, correspondant à *la mienne* (+ substantif). De même: *ta (t-a) ~ te la, sa (s-a) ~ se la*. Mais il n'y a pas, à la troisième personne, une combinaison qui corresponde à *la lui*: le possessif correspondant *sa* présente le

7: ou: «nominatif» + «datif-génitif»: *li miens chastels*.

8: Bien que la situation soit en principe différente en ancien français, où on a et *le mien* et *mon* devant un nom, il nous semble nécessaire d'identifier les deux types fonctionnellement: article défini, masculin singulier (accusatif) + élément possessif (1. pers. sg.): *le + mien [chastel] / mon [chastel]*.